Compte rendu du Conseil Syndical du 13 mai 2019

Présents : 8 votants
M. CUCHE Daniel – M. GESLOT Christophe – Mme GRAPPEY Sandrine – Mme GRILLON Christine – M. GROSPERRIN Arnaud
M. LARTOT Michel – M. MARTIN Louis (suppléant de Mme ZILIO Sylvie) – Mme OLSZAK Anne

Absents excusés : Mme ZILIO – M. LALLEMAND

Représentant des enseignants : 1 - Mme GAIHIER Marie-Ange
Représentant des Parents d'élèves : 1 - M. GARCIA Jérôme (arrive à 20h37 –point n° 4)

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme GRILLON Christine
Présidente de séance : Mme OLSZAK Anne

Début de séance : 20h30

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 11 mars 2019

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 11 mars 2019 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 11 mars 2019.

2. Approbation du compte de gestion 2018

Mme la Présidente présente le compte de gestion du Trésorier

Le comité syndical étudie en détail le compte de gestion 2018 du SIVOS établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Section d'investissement	- 50 408,41		16 336,74	-34 071,67
Section de fonctionnement	63 119,90	50 408,41	70 650,21	83 361,70
Totaux	**12 711,49**	**50 408,41**	**86 986,95**	**49 290,03**

Après avoir vérifié la conformité des reports 2017, le compte de gestion 2018 du budget du SIVOS RPI des 3 Moulins établi par le receveur municipal est approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

3. Approbation du compte administratif 2018

Mme Anne Olszak sort de la salle
M. Arnaud Grosperrin, 1er vice-Président, présente le compte administratif.

Le comité étudie en détail le compte administratif 2018 qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement exercice 2018 :	Recettes de fonctionnement exercice 2018 :
245 647,25 €	**316 297,46 €**

Excédent de l'exercice 2018 :	**70 650,21 €**
Excédent antérieur reporté :	**63 119,90 €**
Part affecté à l'investissement :	**50 408,41 €**
Excédent global de clôture 2018 :	**83 361,70 €**

Dépenses d'investissement exercice 2018 :	Recettes d'investissement exercice 2018 :
37 094,36 €	**53 431,10 €**

Excédent de l'exercice 2018 :	**16 336,74 €**
Déficit antérieur reporté :	**-50 408,41 €**
Déficit global de clôture 2018 :	**-34 071,67 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2018.

Retour de Mme Anne Olszak

4. Affectation du Résultat 2018

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 83.361,70 €,
Considérant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 34.071,67 €,
Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 : 34.071,67 €
Compte R002 : 49.290,03 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme précisé ci-dessus.

5. Décision de modification du budget 2019 n°1

Pour rappel, il avait été présenté lors du vote du budget 2019 une proposition d'affectation du résultat comme suit :

Compte R 1068 (Excédents de fonctionnement) : 44.072,00 €
Compte RF 002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement) : 39.289,70 €

Cette proposition était motivée par la possibilité de neutraliser le déficit récurrent en section d'investissement ; cette affectation est légale, mais il apparaît qu'elle dégrade nos ratios de solvabilité (principalement notre autofinancement), et modifie les bases de calcul utilisées depuis des années.
Suite au vote de l'affectation du Résultat, il est proposé de modifier le budget 2019 comme suit :

RI 1068 : - 10.000,33 €
RF 002 : + 10.000,33 €
RI 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 10.000,33 €
DF 023 (Virement section investissement) : + 10.000,33 €

Suite à cette décision, les totaux du budget 2019 sont :

- **en investissement : inchangés**
- **en fonctionnement : 294.895,38 € en dépenses et en recettes** (soit 10.000,33 € de plus que le vote du 11 mars)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, approuve la décision modificative du Budget 2019 selon les propositions ci-dessus.

6. Convention avec ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité)

Le dossier de l'appel à projet a été retenu par la commission nationale "Innovation numérique et excellence éducative" dans le cadre du dispositif "Ecoles innovantes et ruralité 2018" pour l'école primaire Simone Veil. Une subvention à hauteur de 50 % pourrait être accordée sur le matériel commandé.
Une convention doit être signée prochainement entre la Présidente du SIVOS et M. le Recteur de l'académie de Besançon.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, autorise Mme la Présidente à signer la convention dans le cadre du dispositif "Ecoles innovantes et ruralité 2018", ceci afin de gagner du temps dans les démarches.

7. ENIR : choix du prestataire - Délégation au Bureau

Dans le cadre du dispositif "Ecoles innovantes et ruralité 2018" pour l'école primaire Simone Veil, une consultation doit être lancée afin de retenir un prestataire. Il est proposé de donner délégation au bureau afin de choisir le prestataire, là aussi afin de gagner du temps dans les démarches administratives. Ce prestataire serait la société WIPPLE seul à proposer ce type de tableaux numériques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, autorise Mme la Présidente à lancer la consultation, et donne délégation au bureau afin de retenir le prestataire et signer tout document.

8. Désaffectation de l'ancienne école de Roset-Fluans

Suite à la réponse du Préfet qui a donné un avis favorable, le conseil syndical doit se prononcer sur la désaffectation de l'ancienne école de Roset-Fluans. Le bien, mis à la disposition du SIVOS sans transfert de propriété (article 4 des statuts du Syndicat), n'est donc plus utilisé en vue de l'exercice de la compétence scolaire ; la commune de Roset-Fluans devra délibérer également sur la fin de la mise à disposition et le retour des biens.
Aucun PV n'avait été établi en 1997. Le retour des biens se fera en l'état à la commune de Roset-Fluans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, accepte, suite à l'avis favorable du Préfet, la désaffectation de l'ancienne école de Roset-Fluans et le retour des biens en l'état à la commune de Roset-Fluans.

9. Tarif des Francas pour l'année scolaire 2019-2020

Mme la Présidente propose aux conseillers de réviser ou non le tarif des Francas. Les tarifs avaient été augmentés à la rentrée 2018-2019 (+ 5% pour les 2 premières tranches et + 10% pour les 3 tranches suivantes).
Dans l'hypothèse où le Conseil opterait pour une augmentation des tarifs pour la rentrée prochaine, il est suggéré de constituer un groupe de travail qui établira une nouvelle grille tarifaire.

Mme la Présidente indique que les Francas, à la clôture des comptes, ont constaté un trop versé de 18 000 € pour 2018, ce qui aura un impact positif sur notre budget 2019 ; cela s'explique, entre autres, par la hausse des tarifs sur 4 mois qui a été mise en place depuis 2019, la fin des Taps's, et aussi par une volonté des Francas à gérer au plus juste les dépenses.
Par ailleurs, le plan mercredi présenté par le SIVOS a été validé par la CAF, ce qui doit doubler le taux horaire d'allocation par enfant (qui est actuellement d'environ 50 cts), avec, normalement un effet rétroactif depuis septembre.

Le SIVOS souhaite pouvoir ajuster les coûts à ceux de la structure et propose de revoir les tarifs tous les ans, à la même période.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, refuse de réviser le tarif des Francas pour l'année scolaire 2019-2020.

10. Conventions – Mises à disposition de la salle du périscolaire

Mme la Présidente rappelle que 2 conventions avaient été établies concernant la salle du périscolaire de Routelle :

1) Le 30 mai 2017 avec la commune d'Osselle-Routelle

Cette convention autorisait la commune d'Osselle-Routelle à utiliser la salle du périscolaire uniquement dans le cadre d'ateliers thématiques organisés par la CAGB sur 2 dates en juin 2017. Il est proposé de valider une nouvelle convention qui soit moins restrictive, afin de permettre à la commune d'Osselle-Routelle d'utiliser ces locaux lors de réunions publiques, et du goûter de Noël.

2) Le 28 novembre 2016 avec le foyer rural Auricella

Cette convention autorisait le foyer rural Auricella d'utiliser la salle du périscolaire dans le cadre de manifestations organisées avec les enfants de la commune, voire du RPI. Auricella a repris l'animation du repas d'été (géré par la commune auparavant), dans la cour et le préau de l'école. Il est proposé de valider une nouvelle convention qui soit moins restrictive, afin de permettre au foyer rural Auricella d'utiliser ces locaux lors de manifestations avec les enfants (en restant dans le cadre péri éducatif des enfants) et pour le repas champêtre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, décide d'abroger les conventions mentionnées ci-dessus, et approuve la convention avec la commune d'Osselle-Routelle et la convention avec le foyer rural Auricella concernant la mise à disposition de la salle du périscolaire. Il autorise Mme la Présidente, ou M. le 1er vice-président, à signer ces conventions.

11. Informations et Questions diverses

- Radon dans l'école Nelson Mandela : le taux est bon. L'analyse est valable 10 ans.
- Contrôle DDCSPP (jeunesse et sport) au Francas ; relativement satisfaisant et conforme ; 2 points mentionnés à revoir (attestation d'assurance à fournir, sens d'ouverture de la porte de la cantine à modifier avec poussoir à ajouter, et le PV de la commission de sécurité).
  L'organisme SOCOTEC devant passer en 2019 pour vérifier la sécurité du bâtiment ; le sujet sera évoqué avec eux.
- Le portail de l'école Simone VEIL tombe régulièrement ; demander des devis pour le faire réparer
- Visiophone école d'Osselle ; pas de retour de la consultation auprès des mairies ; le proposer au même prix sur « le bon coin »
- Plan du mercredi accepté par la CAF ; diffuser l'information et prévoir avec les acteurs concernés le travail sur le thème de l'eau.
- Journée verte et citoyenne organisée sur 2 vendredis à l'école Simone VEIL. M. MICHELIN (conseiller municipal à Osselle-Routelle) qui travaille au SYBERT est intervenu auprès des enfants pour les informer, faire des petits jeux de simulation sur la première journée. La pratique en extérieur a pu être possible le vendredi suivant pour les 3 classes. A renouveler l'an prochain.
- Démarrage d'une activité théâtre à Routelle qui se déroule tous les mardis soir jusqu'aux vacances scolaires dans un premier temps ; 16 enfants du RPI sont inscrits (2 groupes de 8 enfants). A réitérer à la rentrée, avec la possibilité de produire un petit spectacle.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente,

Anne OLSZAK

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE
R.P.I des 3 MOULINS
DOUBS